



INFORMATION IMPORTANTE

A compter du lundi 6 novembre 2023, seuls les adhérents à jour de leur inscription seront autorisés à pratiquer en salle ou sur l'eau.

L'inscription est à jour dès lors qu'ont été fournis :

- l'inscription en ligne ou sous forme papier,
- le paiement de la cotisation,
- la fourniture du certificat médical (obligatoire pour une première adhésion), ou de l'attestation modèle fédéral.

L'inscription permet d'obtenir la licence de la FFA et l'assurance.
Le club ne peut engager sa responsabilité pour défaut d'assurance.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour le bureau

Le président

Patrick Mille